



AVIS DE RALLYE

« FÊTE DU BLAVET »

Samedi 25 juillet 2026

1- ORGANISATION

- a. La SNL (Société Nautique de Larmor-Plage) organise le rallye Nautique « Fête du Blavet » le samedi 25 juillet 2026.

Ce rallye se déroule dans un esprit promenade et convivialité et se veut ouvert à tous, notamment aux équipages familiaux qui ne pratiquent pas la régate.

Programme prévisionnel :

- i. Briefing à la SNL à 10h00 (présence conseillée)
- ii. Ligne de départ en rade de Lorient à 11h00 (10h30 pour les kayaks)
- iii. Parcours libre vers le Blavet (Hennebont / Pont du Bonhomme)
- iv. Fonction conditions météo, Pique-nique au Club de Saint Guénaël.
- v. Ligne de départ de Saint Guénaël vers 15h00
- vi. Ligne d'arrivée en rade de Lorient
- vii. Barbecue à la SNL à partir de 19h00

2- ADMISSIBILITÉ & INSCRIPTION

- a. Voile légère (monocoque simple ou double - Dériveurs)
- b. Catamaran de sport
- c. Caravelle
- d. Planche à voile (Windsurfer, etc ...)
- e. Kayak

Inscription (avant le 23/07) :

snl.bzh – Rubrique : calendrier 2026 – Fête du Blavet

Nota : Les organisateurs pourront refuser ou annuler l'inscription d'un voilier, d'une planche à voile ou d'un kayak, s'il ne satisfait pas à certains critères (taille, conception, vitesse réelle potentielle, équipements de sécurité ...).

3- DROITS À PAYER

- a. Le tarif d'inscription au Rallye est fixé à 15€ par support.
- b. Les frais de participation (en sus) pour le pique-nique et le barbecue sont de 25€ / personne / hors boissons (navigants et accompagnateurs)
- c. Les frais de participation pour le barbecue seul sont de 20€ / personne / hors boissons.
- d. Les droits éventuels de ports ne sont pas pris en charge par la SNL.





4- SÉCURITÉ

- a. Brassière obligatoire sur tous les supports.
- b. Tous les dériveurs devront être équipés de pagaies et bouts de remorquage.
- c. Licence FFV « pratiquant » ou « compétition » fortement recommandée.

5- DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

- a. Chaque équipage est responsable de prendre le départ ou non,
- b. Chaque équipage est personnellement responsable de tous accidents matériels ou physiques. Il appartient à chaque équipage de contracter toutes assurances nécessaires.
- c. En aucun cas, la SNL ne pourra être tenue responsable d'accidents matériels ou physiques pendant la manifestation.

RALLYE « FÊTE DU BLAVET » – PARCOURS PRÉVISIONNEL



DACIA

**Ville de
Larmor-Plage**
Station classée de tourisme

E.Leclerc
LARMOR PLAGE

